MÉDECINE SORBONNE UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 12 juillet 2002 portant création du Diplôme Interuniversitaire ETUDES DES MALADIES INFLAMMATOIRES CHRONIQUES INTESTINALES modifié par l'arrêté du 14 mars 2005

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018/2019, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire ETUDES DES MALADIES INFLAMMATOIRES CHRONIQUES INTESTINALES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur SEKSIK Philippe (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur PARIENTE Benjamin (PU/PH)

Docteur CONSTANTINI Denis(PH) (Université de CORBEIL-ESSONNES)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 29 mars 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU